Abou Hanifah (ra) aurait-il été châtié sévèrement par le calife de son époque ?

Question : On m'a dit récemment que Abou Hanîfah (ra) aurait été frappé à plusieurs reprises par les autorités musulmanes de l'époque... Est-ce vrai ? Si oui, pour quelle raison ce savant a-t-il été traité de la sorte ?

Réponse : En effet, l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) a été sévèrement frappé à plusieurs occasions par les autorités **en raison de son refus d'accepter la responsabilitédu *qadhâ*** *(fonction de juge)*. Dans son livret traitant de la biographie de cet illustre Imâm, Adh Dhahabi (rahimahoullâh) cite un certain nombre de rapports à ce sujet. Voici notamment ce qu'on peut y lire :

- – Le premier à lui demander d'accepter la fonction de juge fut Ibnou Houbeïrah *(le gouverneur de Koûfa à l'époque)*. Abou Hanîfah (rahimahoullâh) refusa. Pour le forcer à changer d'avis, Ibnou Houbeïrah le fit fouetter une centaine de fois. Mais il (rahimahoullâh) resta ferme sur sa position et persista dans son refus d'accepter ce poste de responsabilité.
- – Plus tard, le calife Masoûr l'invita également à devenir *qâdhi*, Mais l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) refusa encore.
- – Al Mansoûr lui questionna une fois au sujet de son refus d'accepter le *qadhâ*. Abou Hanîfah (rahimahoullâh)
  lui répondit qu'il n'en avait pas les compétences. Al Mansoûr lui répliqua alors : ***« Tu mens ! »*** Abou Hanîfah (rahimahoullâh) fit alors la réflexion suivante : ***« Si tu dis vrai*** *(c'est-à-dire au sujet du fait que je suis un menteur)****, alors il est évident que je ne suis pas compétent pour le poste de juge. Et si c'est moi qui suis dans la vérité, alors je confirme que je suis incompétent. »***
- – Al Mansoûr fit à une occasion le serment qu'il arriverait à forcer l'Imâm (rahimahoullâh) à revenir sur sa décision ; en apprenant cela Abou Hanîfah (rahimahoullâh) réitéra son refus, qu'il renforça aussi par un serment au nom d'Allah. Quand on le questionna à ce sujet, voici en substance ce qu'il répondit :

« La calife a plus de moyens que moi pour s'acquitter de la compensation imposée pour le non respect du serment ! »

- – Suite à ces multiples refus, le calife donna l'ordre de le châtier. L'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) fit la réflexion suivante à ce sujet : ***« Quand j'ai été frappé, rien ne m'a fait plus de peine que le fait de voir ma mère affectée. »***
- – Il fut finalement emprisonné, et mourut dans sa cellule.

Wa Allâhou A'lam !

https://muslimfr.com/abou-hanifah-ra-aurait-il-ete-chatie-severement-par-le-calife-de-son-epoque/